

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	: 100
Nombre de membres présents	: 71
Nombre de suffrages exprimés	: 71
<hr/>	
V O T E	Pour : 71
	Contre : 0
	Abstention : 0

SICTOM DU SUD GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
 INTERCOMMUNAUTAIRE DE COLLECTE ET DE
 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU
 SUD GIRONDE

DATE DE LA CONVOCATION : **12 NOVEMBRE 2021**
 SÉANCE ORDINAIRE DU : **24 NOVEMBRE 2021**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **TARIFS REOM REOMI 2022**
 N°29-2021

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt-quatre novembre** à **dix-huit heures trente**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Christophe DORAY, Président.**

	ÉTAIENT PRESENTS (T) : TITULAIRE ET (S) : SUPPLEANT
<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	
<u>CDC DU BAZADAIS</u>	AIME Michel (T), BARBOT Fabienne (T), BARREYRE Danielle (T), BELLOC Laurent (T), CHAMINADE Patrick (T), COURREGELONGUE Didier (T), DARTHIAL Jacky (T), DELLION Jacques (T), ESPAGNET Denis (T), ESPUNY Stéphane (T), GARBAYE Michel (T), GIRAUDEAU Jean-Claude (T), JOLLYS Bernard (T), LACAMPAGNE Jean-François (T), LANNELUC Jean-Luc (T), LESCOUZERES Joël (T), LEVEILLE Jean-Guy (T), LOSSE Pascal (T), NATARIO Philippe (T), PORTET Adeline (T), RIVIERE Julien (T), TUCOULAT Lila (T), DAUBA Annie (S), DORIENT Yves (S), LAPEYRE Madeleine (S).
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	BUZOS Jacky (T), DARTIGOLLES Christian (T), DAYDIE Corinne (T), DELIGNE Philippe (T), LABAT Daniel (T), LÉCONTE Christophe (T), OULEY Jean-Guy (T), SOUHAIT Renaud (T), ZAGHET Francis (T), PUTCRABEY Sylvie (S).
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	ANNEE Dominique (T), BALADE Jean-François (T), BARQUIN François (T), BANOS Catherine (T), BARQUIN François (T), BENICH Christiane (T), BIRAC Frédéric (T), CAZE Jean-Michel (T), CLAVERIE Marion (T), DELAS Alexandre (T), DORAY Christophe (T), DOUENCE Éric (T), DUPIOL Jacqueline (T), FUMEY Christophe (T), GACHES-PEDUCASSES Anne-Marie (T), GUAGNI LE MOING Pascale (T), GUILLEM Jérôme (T), LATAPY Christopher (T), L'AZOU André (T), LORRIOT Thierry (T), MARQUETTE Hubert (T), MORET Emmanuel (T), NOEL Bernadette (T), OUDOT Sandrine (T), PHARAON Chantale (T), POUJARDIEU Patrick (T), REBOUL Christophe (T), ROUSSELET Gaëlle (T), TAUGERON Jean (T), TAUZIN Jean-François (T), TOUCHE Christian (T), MERINO Jean-Jacques (S), NORMANT Guillaume (S), RATEAU Christian (S), RIVIER Alexis (S) RONCALLI Christine (S).
<u>CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS</u>	SANCHOT Philippe (S).

Étaient excusés : BLE David, SOUBIRAN Nadège.

Monsieur le Président informe le comité syndical que les tarifs 2022 ont été déterminés en fonction des augmentations subies et de notre résultat prévisionnel.

Le coût du traitement ne cesse d'augmenter. Pour l'année 2022, la TGAP augmente de 3 € la tonne pour le traitement des OMR et de 10 € la tonne pour le traitement du tout-venant. A tout cela s'ajoute une TVA à 10 % (+33 000 €).

L'augmentation du coût des OMR et du tout-venant représentera 363 000 € pour l'année 2022 à tonnage constant.

Le GVT, l'inflation et le carburant représentent une augmentation évaluée à 200 000 € pour l'année 2022.

Les recettes de matériaux sont réparties à la hausse en 2021 et une augmentation de plus de 30 000 euros est prévue pour l'année 2022.

Le besoin de financement du budget de syndicat est de 562 380 €, représentant 6,6% du budget. Compte tenu de notre résultat prévisionnel positif de 550 000 euros le président propose d'augmenter les tarifs de 4 %. Sachant que le syndicat doit dégager 300 000 euros minimum de résultat pour financer les investissements (véhicules conteneurs...).

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-253300578-20211124-D29_2021-DE

**Le Comité Syndical,
Monsieur le Président Entendu,**

Décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2022 les tarifs suivants ci-annexés :

- Tarifs pour la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Tarifs pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le Président
C.DORAY**



Tarifs redevances 2022

L'ensemble des tarifs sont exprimés en euros

1. Tarifs redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI)

1.1. Tarifs foyers

Part fixe	Part semi variable /pers. dans le logement		Part variable	
			Volume bac au choix	Coût par ramassage
80,15	1	33	40 LITRES (réservé aux particuliers de Bazas intra-muros)	0,92
	2	67		
	3	99		
	4	132		
	5	165		
	6	199		
80,15	1	33	120 LITRES	2,71
	2	67		
	3	99		
	4	132		
	5	165		
	6	199		
80,15	1	33	180 LITRES	4,07
	2	67		
	3	99		
	4	132		
	5	165		
	6	199		
80,15	1	33	240 LITRES	5,52
	2	67		
	3	99		
	4	132		
	5	165		
	6	199		
80,15	1	33	770 LITRES	17,39
	2	67		
	3	99		
	4	132		
	5	165		
	6	199		

1.2. Tarifs professionnels

Déchets	Part fixe	Part semi variable / taille de bac	Part variable	
			Volume bac au choix	Coût par ramassage
Déchets	80,15	33	40 litres	0,92
Déchets	80,15	33	120 litres	2,71
Déchets	80,15	49,50	180 litres	4,07
Déchets non alimentaires	80,15	67	240 litres	5,42
Déchets alimentaires	80,15	67	240 litres	10,84
Déchets non alimentaires	80,15	212,15	770 litres	17,39
Déchets alimentaires	80,15	212,15	770 litres	34,77

1.3. Mise en œuvre

Le tarif de la REOMI est composé :

1. d'un coût fixe ou abonnement par foyer ou professionnel,
2. d'une part semi-variable selon le nombre de personne dans le logement pour les particuliers ou la taille de bac choisie pour les professionnels,
3. d'une part variable selon le volume du bac choisi et par présentation à la collecte.

Le refus de bac entraîne une facturation de fait :

- **pour les particuliers** : facturation de l'abonnement complet en fonction du nombre de personne composant le foyer pour 52 levées d'un bac de 120 litres.
- **Pour les professionnels** : facturation de l'abonnement complet d'un bac 770 litres de déchets alimentaires sur 52 levées.

La mise en place d'un verrou sur le bac est facturé 30 euros.

Le rouleau de 10 sacs de 30 litres prépayés (surplus occasionnels) est facturé 6,65 euros.

La non restitution de bac est facturé 50 euros.

2. Tarifs redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

2.1. Tarifs foyers

La base du tarif de la REOM se décompose en deux paramètres :

- un forfait pour la partie fixe et le nombre de collectes,
- une partie traitement, proportionnelle au nombre de personnes qui occupent le foyer.

2.1.1. Forfait partie fixe et nombre de collecte par semaine

Partie fixe et nombre de collecte	Tarif
1 collecte	63,65
2 collectes	81,41
3 collectes	88,56

2.1.2. Forfait traitement

Foyer	Tarif	Coefficient
Foyer 1 personne	81,04	—
Foyer 2 personnes	149,11	1,84
Foyer 3 personnes	217,18	2,68
Foyer 4 personnes	263,37	3,25
Foyer 5 personnes et plus	322,53	3,98
Résidence secondaire	149,11	1,84

2.1.3. Tarifs 2021 REOM (2.1.1 + 2.2.2)

Foyer	1 collecte	2 collectes	3 collectes
Foyer 1 personne	144,69	162,45	169,60
Foyer 2 personnes	212,76	230,52	237,67
Foyer 3 personnes	280,83	298,59	305,74
Foyer 4 personnes	327,02	344,78	351,93
Foyer 5 personnes et plus	386,18	403,94	411,09
Résidence secondaire	212,76	230,52	237,67

Arrivée et départ de redevables : régularisation au prorata temporis.

2.2. Tarifs pour les activités professionnelles, administrations et collectivités

2.2.1. Généralités

Prix unitaire traitement (F)	Prix forfait partie fixe et nombre de collectes (H)	
	Nb de collecte	Tarif
81,04	1 collecte	63,65
	2 collectes	81,41
	3 collectes	88,56

Code	Activités	Forfait de base	Nb de salariés	Autre paramètre	Coefficient multiplicateur*	TOTAL (E est un nombre entier)	Prix unitaire traitement	TOTAL traitement	Prix forfait partie fixe et nb collectes	Redevance
		A	B	C	D	E=(A+B+C)xD	F	G=ExF	H	I=G+H
100	ENTREPRISE - ARTISAN - ADMINISTRATION									
101	inférieur à 10 salariés	4								
102	de 11 à 20 salariés	8								
103	à partir de 21 salariés	16								
200	VITICULTEURS avec CHAI	Base	Salariés	Activité sup.		TOTAL				
201	moins de 10 hectares	1								
202	entre 11 hectares et 40 ha	2								
203	+ de 41 ha	3								
300	COMMERCE ALIMENTAIRE (surface)	Base	Salariés			TOTAL				
301	inférieur à 50 m ²	4								
302	de 51 à 200 m ²	12								
303	de 201 à 700 m ²	16								
304	de 701 à 2500 m ²	50								
305	+ de 2501 m ²	100								
400	COMMERCE NON ALIMENTAIRE (surface)	Base	Salariés			TOTAL				
401	inférieur 100 m ²	4								
402	de 101 à 200 m ²	8								
403	+ de 201 m ²	12								
500	PROFESSION LIBERALE MEDICALE	Base	Salariés			TOTAL				
501	1 à 10 salariés	4								
502	A partir de 11 salariés	8								
600	HÔTELS	Base	Salariés	Chambres		TOTAL				
601	Hôtel	4								
602	Gîte - Chambre d'Hôte	1								
603	Gîte - Chambre d'Hôte dans maison d'habitation du propriétaire	1								
700	RESTAURANT (nb de couverts)		Salariés	Activité sup.						
701	moins de 10 couverts / jour	4								
702	de 10 à 30 couverts / jour	8								
703	de 31 à 50 couverts / jour	16								
704	de 51 à 100 couverts / jour	24								
705	+ de 101 couverts / jour	40								
706	Camion de restauration rapide	4								
800	SANTE	Nb lits	Salariés / 2			TOTAL				
801	Centre hospitalier									
802	Maison de retraite									
803	Autre résidence hébergeant du public									
900	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	Nb élèves	Elèves / 10			E=B				
901	Collège - lycée - établissement privé									
1000	COMMUNES									
1001	moins de 2500 hab.	3,64 € par an par habitant (base DGF 2021)								
1002	de 2501 hab. à 5000 hab. avec collecte spécifique	6,83 € par an par habitant (base DGF 2021)								
1003	+ de 5001 hab. avec collecte spécifique	13,83 € par an par habitant (base DGF 2021)								

* Le coefficient multiplicateur D est fonction de spécificité de l'activité (ex : gros producteur, activité à temps partiel...)

2.2.2. Tarifs spéciaux

Tarifs spéciaux	Tarif
Siège social sans activité	Forfait (équivalent à un foyer d'une personne) voir 2.1.3
Taxi	
Coiffeuse à domicile	
Auto-entrepreneur – Micro-entreprise	
Activité à domicile (agents commerciaux)	

2.2.3. Cas d'exonération (sur présentation de justificatifs)

- 2 artisans dans le même ménage : 1 artisan exonéré.
- Viticulteur portant l'intégralité de sa vendange en coopérative ou chez un négociant (pas d'activité de commerce de vin en bouteille).
- Entreprise présentant un contrat de collecte et traitement des déchets (y compris ordures ménagères).

2.2.4. Réclamations

Chaque réclamation écrite est étudiée en commission des finances du Sictom du Sud-Gironde.

Le tarif accordé après réclamation ne peut être inférieur au tarif d'un foyer 1 personne (2.1.3).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	: 100
Nombre de membres présents	:
Nombre de suffrages exprimés	:
<hr/>	
V O T E	Pour :
	Contre :
	Abstention :

SICTOM DU SUD GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
 INTERCOMMUNAUTAIRE DE COLLECTE ET DE
 TRAITEMENT DES **ORDURES MÉNAGÈRES** DU
 SUD GIRONDE

DATE DE LA CONVOCATION : **12 NOVEMBRE 2021**
 SÉANCE ORDINAIRE DU : **24 NOVEMBRE 2021**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **TARIFS DIVERS 2022**
 N°30-2021

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt-quatre novembre** à **dix-huit heures trente**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Christophe DORAY, Président.**

	ETAIENT PRESENTS (T) : TITULAIRE ET (S) : SUPPLEANT
CDC CONVERGENCE GARONNE	
CDC DU BAZADAIS	AIME Michel (T), BARBOT Fabienne (T), BARREYRE Danielle (T), BELLOC Laurent (T), CHAMINADE Patrick (T), COURREGELONGUE Didier (T), DARTHIAL Jacky (T), DELLION Jacques (T), ESPAGNET Denis (T), ESPUNY Stéphane (T), GARBAYE Michel (T), GIRAudeau Jean-Claude (T), JOLLYS Bernard (T), LACAMPAGNE Jean-François (T), LANNELUC Jean-Luc (T), LESCOUZERES Joël (T), LEVEILLE Jean-Guy (T), LOSSE Pascal (T), NATARIO Philippe (T), PORTET Adeline (T), RIVIERE Julien (T), TUCOULAT Lila (T), DAUBA Annie (S), DORIENT Yves (S), LAPEYRE Madeleine (S).
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	BUZOS Jacky (T), DARTIGOLLES Christian (T), DAYDIE Corinne (T), DELIGNE Philippe (T), LABAT Daniel (T), LÉCONTE Christophe (T), OULEY Jean-Guy (T), SOUHAIT Renaud (T), ZAGHET Francis (T), PUTCRABEY Sylvie (S).
CDC DU SUD GIRONDE :	ANNEE Dominique (T), BALADE Jean-François (T), BARQUIN François (T), BANOS Catherine (T), BARQUIN François (T), BENICH Christiane (T), BIRAC Frédéric (T), CAZE Jean-Michel (T), CLAVERIE Marion (T), DELAS Alexandre (T), DORAY Christophe (T), DOUENCE Éric (T), DUPIOL Jacqueline (T), FUMEY Christophe (T), GACHES-PEDUCASSES Anne-Marie (T), GUAGNI LE MOING Pascale (T), GUILLEM Jérôme (T), LATAPY Christopher (T), L'AZOU André (T), LORRIOT Thierry (T), MARQUETTE Hubert (T), MORET Emmanuel (T), NOEL Bernadette (T), OUDOT Sandrine (T), PHARAON Chantale (T), POUJARDIEU Patrick (T), REBOUL Christophe (T), ROUSSELET Gaëlle (T), TAUGERON Jean (T), TAUZIN Jean-François (T), TOUCHE Christian (T), MERINO Jean-Jacques (S), NORMANT Guillaume (S), RATEAU Christian (S), RIVIER Alexis (S) RONCALLI Christine (S).
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS	SANCHOT Philippe (S).

Étaient excusés : BLE David, SOUBIRAN Nadège.

Monsieur le président propose les tarifs pour l'année 2022 ;

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu,

Décide d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2022** les tarifs suivants :
(Les services identifiés par () sont programmés en fonction des disponibilités)*
*Les services identifiés par (**) servent de base de calcul à la ligne NFRD)*

Objet	Nature	Spécificité	Unité de mesure	Prix 2021	Prix 2022
Vente	Bacs roulants	Communes adhérentes	120 litres	25 €	25 €
Vente	Bacs roulants	Communes adhérentes	240 litres	35 €	35 €

Vente	Bacs roulants	Communes adhérentes	770 litres	135 €	135 €
Vente	Bacs roulants	Signalétique tri	80 litres	30 €	30 €
Vente	Bacs roulants		120 litres	35 €	35 €
Vente	Bacs roulants		180 litres		40 €
Vente	Bacs roulants		240 litres	45 €	45 €
Vente	Bacs roulants		770 litres	170 €	170 €
Vente	Bacs roulants	Déchets verts	240 litres	33 €	33 €
Vente	Bacs roulants	Pro cartons	770 litres	170 €	170 €
Vente	Bacs roulants	Pro cartons	1 100 litres	220 €	220 €
Livraison	Bacs roulants (*)		80 à 1 100 litres	13 €	13 €
Vente	Kits de sacs de précollecte	Professionnels de tourisme	Lot de 10 kits de 3 sacs de précollecte	36 €	36 €
Prix	Transfert transport traitement	Ordures ménagères	tonne	174 €	174 €
Prix	Traitement	Tout venant	tonne	141 €	185 €
Prix	Traitement	Tout venant	m3	47 €	47 €
Prix	Traitement	Déchets verts	tonne	40 €	40 €
Prix	Traitement	Déchets verts	m3	14 €	14 €
Prix	Traitement	Bois	tonne	22 €	40 €
Prix	Traitement	Bois	m3	20 €	20 €
Prix	Transport et traitement	Gravats propres	tonne	25 €	25 €
Prix	Traitement	Plâtre	m3	47 €	47 €
Prix	Déchèterie passage supplémentaire (**)	Véhicule particulier (noté J sur la carte grise) ou petite remorque	1 passage	14 €	15 €
Prix	Déchèterie passage supplémentaire (**)	Véhicule utilitaire < 2 tonnes (noté CTTE sur la carte grise) ou remorque double essieux	1 passage	28 €	30 €
Prix	Déchèterie passage supplémentaire (**)	Véhicule > 2 tonnes et <2,75 tonnes PTAC champs F2 ou remorque double carte grise essieux rehaussée	1 passage	84 €	90 €
Prix	Déchèterie passage supplémentaire (**)	Véhicule > 2,75 tonnes PTAC champs F2	1 passage	126 €	135 €
Prix	Déchèterie (**)	Carte d'accès supplémentaire	1 carte	20 €	20€
Prix	Déchèterie NRFD	Non redevables facturés en déchèterie (exemple : maison en travaux, propriétaires ne résidant pas sur le territoire...)	Prix du passage supplémentaire en déchèterie et de la carte d'accès		(**)
Prix	Composteur collectif en bois	Prix coûtant au-delà de 3 par mise en place		85 €	85 €
Prix	Composteur collectif en plastique	Prix coûtant au-delà de 3 par mise en place			57 €
Vente	Brass compost pour gros producteurs compost	Prix coûtant		25 €	25 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

SLOX

ID : 033-253300578-20211124-D30_2021-DE

Participation acquisition	Composteur individuel sans formation	Composteur bio-seau		10 €	10 €
Participation acquisition	Lombricomposteur avec formation			10 €	10 €
Participation acquisition	Verres réutilisables	A café	10 cl	0,50€	0,50€
Participation acquisition	Verres réutilisables		25-30 cl		
Prix	Verres réutilisables	Non retournés suite prêt	10-25-30 cl	1 €	1 €
Vente	Compost en vrac	0/20	de 0 à 8,99 tonnes	40 €	40 €
Vente	Compost en vrac	0/20	de 9 à 199 tonnes	21 €	21 €
Vente	Compost en vrac	0/20	de 200 à 999 tonnes	10 €	10 €
Vente	Compost en vrac	0/20	dès 1 000 tonnes	Le prix sera fixé par contrat ou convention	
Vente	Compost en vrac	0/10	tonne	60 €	60 €
Vente	Compost en sac	0/10	20 kg	5 €	5 €
Livraison	Compost	Périmètre du syndicat	Voyage	65 €	67 €
Livraison	Compost	Hors périmètre du syndicat	Heure	65 €	67 €
Location	Conteneurs (*)		15 ou 30 m3	109 €	112 €
Location	Conteneurs (*)	Conteneur + présent sur le site à l'année		160 €	184 €
Location	Véhicule avec chauffeur			65 €	67 €
Prix	Personnel spécialisé			45 €	45 €
Location	Broyeur particuliers	Sans formation	Jour	50 €	50 €
Prix	Garantie broyeur p	Non restitution		2 000 €	2 000 €
Caution	Garantie broyeur p		Chèque	1 000 €	1 000 €
Prix	Garantie broyeur p	Dégradation majeure du broyeur lié à une mauvaise utilisation		1 000 €	1 000 €
Prix	Garantie broyeur p	Casse d'un couteau hors usure normale		50 €	50 €
Prix	Garantie broyeur p	Bloc feu de la remorque dégradation majeure		40 €	40 €
Prix	Garantie broyeur p	Pneu de la remorque ou roue de jockey dégradation majeure		100 €	100 €
Prix	Garantie broyeur p	Prise électrique de la remorque dégradation majeure		20 €	20 €
Prix	Garantie broyeur p	Plein de gazole non effectué		30 €	30 €

**Le Président
C.DORAY**